

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE18

présenté par
Mme Guittet, rapporteure

ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, après les mots : « protection subsidiaire », insérer les mots : « ou l'apatride ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.